

Zeitschrift: Schweizer Kunst = Art suisse = Arte svizzera = Swiss art
Herausgeber: Visarte Schweiz
Band: - (1959)
Heft: 9-10

Vereinsnachrichten: Beschlussprotokoll der Generalversammlung = Procès-verbal des décisions prises par l'Assemblée générale

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉS

Séance tenue à bord du bateau «Ville de Lucerne» le 12 septembre 1959

Monsieur le président central Guido Fischer ouvre la séance à 14 h 30 environ 42 délégués sont présents.

Point 1: Désignation de deux secrétaires du procès-verbal et de deux scrutateurs.

Sont désignés MM. Grieb de Berne et Coppel de Genève comme secrétaires. MM. Hofer et Bischofberger sont désignés comme scrutateurs.

Point 2: Discussion préliminaire du rapport d'activité 1958/59, présenté par le président du comité central. Rapport accepté par l'ensemble des délégués.

Point 3: Ratification des comptes 1958, examen du budget 1959. Le rapport du trésorier est présenté par le secrétaire, il est approuvé par les délégués.

Point 4: Fixation de la cotisation annuelle.

Le montant de la cotisation annuelle reste fixée à 30 francs avec l'approbation de la majorité des délégués.

Point 5: Examen des propositions à l'assemblée générale.

a) *Revision des statuts:*

Le président de la section de Bâle fait un exposé en faveur de l'admission des femmes dans la société des SPSAS.

Un délégué de la section vaudoise démontre les désavantages pour elles de leur admission; par contre un délégué de la section de St-Gall parle en leurs faveurs. Les portes paroles de Zurich et Berne se prononcent contre.

La proposition bâloise est repoussée par 24 voix contre 12.

b) *Acceptation de nouveaux membres:*

1ère question.

Un membre de la section de Zurich s'étonne qu'un candidat présenté par elle a été refusé par le jury central, et annonce que sa section se réserve le droit de présenter une proposition pour la révision des statuts relatifs à l'admission des futurs membres.

2e question.

Un membre de la section de Berne propose que le cas de chaque candidat soit examiné pour lui-même par l'assemblée générale. Le président répond à la question posée par la section de Zurich, que la décision du jury ne dépend pas du comité central et en ce qui concerne la deuxième question, elle présente un inconvénient. Il serait trop long d'étudier chaque cas séparément.

Point 6: Elections complémentaires au comité central.

Le président de la section de Lucerne souhaite la bienvenue à tous les délégués et leur propose d'être favorable à l'élection de leur candidat pour le comité central et fait un exposé en sa faveur. Le président de la section de Bâle présente à son tour leur candidat.

Un membre de la section de Neuchâtel en fait de même, ainsi qu'un délégué de la section vaudoise.

Le délégué de la section de Paris présente le candidat de cette dernière d'une façon toute particulière.

Ensuite M. Perrin sortant de charge recommande M. Röthlisberger à sa succession.

Le résultat du vote s'établit comme suit:

Monsieur Leuba, Paris	1 voix
Monsieur Röthlisberger, Neuchâtel	21 voix
Monsieur Berger, Vaud	19 voix
Monsieur Camenzind, Lucerne	17 voix
Monsieur Düblin, Bâle	25 voix

sont donc élus MM. Röthlisberger et Düblin.

Point 7: Communications du comité central.

Le président nous fait part d'une proposition adressée par M. Bouffard, conseillé administratif de la ville de Genève. Le Gouvernement Polonais propose un échange culturel entre 4 sculpteurs ayant la faculté de passer un mois dans notre pays avec reciprocité. Les sections sont invitées à se prononcer.

M. Karl Beutler, président de la fondation Kiefer-Habitzel, fait un exposé sur la personnalité de M. Kiefer et sur la fondation. La traduction de cet exposé sera publié dans l'*«Art suisse»*.

Point 8: Divers.

Un membre de la section de St-Gall a soulevé une question concernant les cotisations des membres passifs relatant la disposition entre les versements effectués par les différentes sections à la caisse centrale.

Le comité central se chargera d'étudier la question.

Aucune autre question n'étant posée la séance est levée à 17 h 00.

Le secrétaire: *Coppel*

BESCHLUSSPROTOKOLL DER GENERALVERSAMMLUNG

vom 13. September 1959, 10.30 Uhr, im Kursaal von Luzern

Präsident Fischer eröffnet die Generalversammlung und heißt die Anwesenden willkommen.

Traktandum 1: Protokolle der Delegiertenversammlung vom 12. September 1959.

Die Rapporte der Berichterstatter Grieb und Coppel über die Delegiertenversammlung vom 12. September 1959 werden genehmigt.

Traktandum 2: Beratung und Genehmigung des Geschäftsberichtes 1958/59.

Der Jahresbericht des Zentralpräsidenten für das Jahr 1958/59 wird durch die Generalversammlung einhellig gutgeheißen.

Traktandum 3: Statutenänderung.

Herr Gass, Präsident der Sektion Basel, begründet den Antrag seiner Sektion auf Änderung von Art. 6 der Zentralstatuten, durch welche die Mitgliedschaft auch Künstlerinnen eröffnet werden soll.

An der Diskussion beteiligen sich weiter die Herren Rederer, Stocker, Tschabold, Perrin, Claraz, Latour und Fries. In der

Abstimmung ergeben sich 35 Stimmen für und 39 Stimmen gegen die vorgeschlagene Statutenänderung. Der Antrag, Art. 6 der Zentralstatuten abzuändern und den Frauen die Mitgliedschaft in der GSMBA zu ermöglichen, ist abgelehnt.

Traktandum 4: Aufnahme neuer Aktivmitglieder.

Die Generalversammlung beschließt ohne Gegenstimmen, sämtliche auf der Traktandenliste erwähnten Kandidaten als neue Aktivmitglieder aufzunehmen.

Ferner beschließt die Generalversammlung, den Maler Adolf Herbst (Zürich) als Mitglied durch Berufung aufzunehmen.

Traktandum 5: Verschiedenes.

Herr Stocker wünscht, daß sich der Zentralvorstand dafür verwendet, daß den Künstlern Zollvergünstigungen für Material, welches sie aus dem Ausland einführen müssen, gewährt werden. Herr Bär beantragt, inskünftig die Passivmitglieder noch speziell darauf aufmerksam zu machen, daß sie zu den Generalversammlungen ebenfalls eingeladen sind.

Herr Détraz schlägt vor, den Jahresbericht des Präsidenten in der *«Schweizer Kunst»* zu veröffentlichen.

Verschiedene Votanten verdanken die Gastfreundschaft durch die Luzerner Sektion.
Im Anschluß an die Generalversammlung findet die angekündigte Aussprache über die Landesausstellung 1964 statt, welche durch ein Kurzreferat von Herrn Egender eingeleitet wird. An der anschließenden Diskussion beteiligen sich Zentralpräsident Fischer,

die Herren Camenzind, Chefarchitekt der Landesausstellung 1964, Stocker, Häusler, Gass, Brignoni, Perrin, Frau Egender und die Herren Rederer, Aebscher und Claraz.
Schluß der Sitzung: 12.30 Uhr.

Der Protokollführer: Peter Käser

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS PRISES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

du 13 septembre 1959, à 10 h 30 au Kursaal de Lucerne

M. Fischer, président, ouvre l'Assemblée générale et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

Point 1: Procès-verbaux de l'Assemblée des délégués du 12 septembre 1959.

Les rapports de MM. Grieb et Coppel sur l'Assemblée des délégués du 12 septembre 1959 sont approuvés.

Point 2: Discussion et approbation du rapport de gestion 1958/59. Le rapport annuel du Président central pour l'exercice 1958/59 est admis à l'unanimité par l'Assemblée générale.

Point 3: Modification des statuts.

M. Gass, président de la section de Bâle, motive la proposition de sa section de modifier l'art. 6 des statuts centraux pour permettre aux femmes artistes de devenir membre de la société.

Prennent également part à la discussion: MM. Rederer, Stocker, Tschabold, Perrin, Claraz, Latour et Fries.

Lors du vote, 35 voix se prononcent pour et 39 contre la modification des statuts statutaire proposée. La proposition de modifier l'art. 6 des statuts et de permettre ainsi aux femmes de devenir membres de la SPSAS est rejetée.

Point 4: Admission de nouveaux membres actifs.

L'Assemblée générale accepte, sans opposition, d'admettre comme nouveaux membres actifs tous les candidats mentionnés sur l'ordre du jour.

Elle décide en outre d'accepter comme membre par appel le peintre Adolf Herbst (Zurich).

Point 5: Divers.

M. Stocker désire que le Comité central s'entremette afin que des facilités douanières soient accordées aux artistes pour le matériel qu'ils doivent importer de l'étranger.

M. Bär demande qu'à l'avenir les membres passifs soient rendus spécialement attentifs au fait qu'ils sont également invités aux assemblées générales.

M. Détraz propose que le rapport annuel du président soit publié dans l'*«Art suisse»*.

Différents orateurs expriment leurs remerciements à la section de Lucerne pour son hospitalité.

L'Assemblée générale est suivie, comme il était prévu à l'ordre du jour, d'un échange de vues sur l'Exposition nationale de 1964, introduit par un bref exposé de M. Egender. Ont pris part à la discussion qui a suivi MM. Fischer, président central, Camenzind, architecte en chef de l'Exposition nationale 1964, Stocker, Häusler, Gass, Brignoni, Perrin, Mme Egender et MM. Rederer, Aebscher et Claraz.

La séance a été levée à 12 h 30.

Le teneur du procès-verbal: Peter Käser

WIRTSCHAFT UND KUNST

Die Ausstellung des Kunstvereins Olten

Drei Ziele wollen die Veranstalter erreichen: Zum ersten soll die im ATEL-Gebäude untergebrachte Ausstellung einen Querschnitt durch das Schaffen der schweizerischen Künstler in den vergangenen Jahrzehnten zeigen, wobei in erster Linie Besucher aus der Wirtschaft mit den Vertretern einer traditionellen, gegenständlichen und soliden Kunst vertraut gemacht werden sollen. Durch den Widerhall bei den Kreisen, denen man ein modernes Mäzenatentum anempfehlen möchte, lassen sich die Künstler unseres Landes vielleicht dazu anregen, ihre Motive nicht einseitig in Landschaft, Figur und Gegenstand zu suchen, sondern auch im Bereich der manuell und geistig Arbeitenden, im Ingenieurbüro, im Werkraum, in der Fabrikhalle, im Umkreis der Maschine. Drittens wollen die Veranstalter leitende Persönlichkeiten unserer Wirtschaft anspornen zu weiteren Bemühungen um die Förde-

rung unserer Schweizer Kunst, denn in der Begegnung mit der schöpferischen Kraft des Künstlers kann der Wirtschaftsführer unserer Zeit die im hastigen Werktag dringend benötigte Muße und Entspannung finden.

Die anspruchsvolle, vielseitige Ausstellung ist vom Kunstverein Olten mit großen Opfern zustande gebracht worden. Aus der Fülle der Möglichkeiten mußten gut hundert Kunstwerke gewählt werden, so daß wenn möglich jede Firma, die es verdiente, und jeder Künstler, der es erwartete, Aufnahme finden konnte. Das erwies sich als unmöglich. Noch keinem Aussteller ist gelungen, es allen recht zu machen. Was in Olten gezeigt wird, ist ein interessantes Konglomerat von qualitativ meist überdurchschnittlichen Werken, die sonst in Arbeitsräumen der Unternehmungen hängen. Vieles fehlt, konnte der räumlichen Verhältnisse oder der Transportschwierigkeiten